

la création d'emplois et à l'accroissement des recettes d'exportation; toutefois, les coûts environnementaux et sociaux qui en découlent ne cessent d'augmenter, tout comme le coût d'entretien et de mise à jour de l'infrastructure et des services de transport. Bien des administrations publiques ne peuvent plus se permettre de soutenir ce type de développement d'infrastructure ni le rythme auquel il s'accomplit.

PRINCIPES

Par l'adoption de ces principes sur le transport durable, nous visons à élaborer des niveaux et des systèmes de transport qui maintiennent ou améliorent à la fois le bien-être de l'être humain et celui de l'écosystème. Nous reconnaissons que les objectifs du secteur des transports ne peuvent être atteints qu'au sein du cadre environnemental nécessaire au développement durable.

Accessibilité

L'accès aux personnes, aux biens et aux services est important pour le bien-être social et économique des collectivités. Les transports constituent l'un des principaux moyens, mais non le seul, qui permettent de garantir cet accès.

Principe n° 1 : accès

Les gens ont droit à un accès raisonnable à d'autres personnes, lieux, biens et services.

Personnes et collectivités

Les systèmes de transport constituent un élément essentiel d'une saine économie, mais ils peuvent aussi contribuer directement à l'édification des collectivités et à l'amélioration de la qualité de vie.